

[Text]

The original clause, as it stood, indicated that there had to be considered, as a factor, the level and nature of economic activity in Canada. Surely the Minister has the responsibility, under those terms, to be influenced by the thought of Canadians, with reference to foreign investment. There is no one here who will deny that the question of resource processing, the question of the purchase of parts within Canada, the use of Canadian technology etc., etcetera, is to be considered by the Minister.

There is no question about that. And the Minister who does not consider those factors does so at his peril. To my mind the added amendment, as proposed, directly enforces the argument which was made the last day by the Minister, that indeed all those considerations are contained in the statute as it presently stands. All you are doing now is adding verbiage and it is absolutely unessential, it is of absolutely no use. I suggest to you, Mr. Chairman, that we are just delaying the work of this particular Committee by even considering these amendments.

Mr. Blenkarn: Mr. Chairman, if the Minister does not want it included that clearly indicates to us that the Minister has no intention of ...

• 1035

The Chairman: Excuse me, Mr. Blenkarn. Mr. Breau.

Mr. Breau: Mr. Chairman, if the amendment had the effect of doing what Mr. Blenkarn has just said I would oppose it most strongly. I do not think it would have that effect at all. The amendment or any factors in Clause 2(2) would not require the Minister to tell the potential foreign investors that they should do certain things. These are factors to be assessed and the effect of including these words in the amendment would not, to me, be to require that they do upgrade the resources. It just says that this would be a factor that will be considered in the assessment of what is or what is not significant benefit.

Le président: Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Ai-je bien compris les remarques de M. Blenkarn: si le Comité adopte le sous-amendement proposé par M. Nystrom, le Ministre n'aura pas le choix de refuser une demande d'investissement pour matières premières, si ce n'est pas transformé au Canada.

Alors, monsieur le président, est-ce que le Ministre, ou ses successeurs, n'aura pas de choix si une province, au moyen de la sollicitation ou de la promotion, appellez cela comme vous voudrez, peut attirer des investissements étrangers dans sa province, mais qu'une partie seulement de la transformation est faite sur place, et que, comme cela arrive dans bien des cas aujourd'hui, la transformation finale se fait en Ontario? Comme cette province ne pourra pas être considérée comme un pays étranger, est-ce que le Ministre, en vertu de cette modification, que 100 p. 100 de la transformation doit être faite au Canada, se verra alors obligé à dire non à la demande de ces investisseurs?

The Chairman: Mr. Minister.

Mr. Gillespie: Perhaps the best way that I could answer your question, Mr. Clermont, would be to say this. If a foreign investor came forward with a proposal with respect to, let us say, the mining of some ore, the development of some property for mining purposes, and there was no suggestion that the individual was going to do more than just dig out the ore and ship it away, and if he could also show that there was no facility nearby which could concentrate or smelt that ore and it was economically not

[Interpretation]

La clause d'origine, telle qu'elle est rédigée disait qu'il y a un facteur qu'il faut prendre en considération, soit le niveau et la nature de l'activité économique au Canada. Donc, le ministre a certainement la responsabilité de toujours prendre les Canadiens en ligne de compte lorsqu'il examine des investissements étrangers. Personne ici ne nierait le fait que le traitement des ressources, l'achat des pièces au Canada, l'emploi de la technologie canadienne, etc., doivent être pris en considération par le ministre.

Il n'y a aucun doute là-dessus. Et le ministre qui ne tient pas compte de ces facteurs le fait à ses risques et périls. Selon moi, l'amendement proposé ne fait que renforcer l'argument rapporté l'autre jour par le ministre qui a dit que toutes ces considérations étaient déjà contenues dans le statut tel qu'il existe présentement. Vous ne faites qu'ajouter du verbiage qui est absolument inutile. Je pense, monsieur le président, que la seule considération de ces amendements retarde le travail de ce Comité.

M. Blenkarn: Monsieur le président, si le ministre ne veut pas qu'il soit inclu, cela indique clairement que le ministre n'a pas l'intention de ...

Le président: Excusez-moi, monsieur Blenkarn. Monsieur Breau.

M. Breau: Monsieur le président, si l'amendement avait pour effet de faire ce que M. Blenkarn vient de dire, je m'y opposerais très certainement. Je ne crois pas qu'il aura cet effet. L'amendement à l'article 2(2) n'exigerait pas du ministre qu'il dise aux éventuels investisseurs étrangers de ne pas faire certaines choses. Ces facteurs doivent être évalués et le fait d'insérer ces mots dans l'amendement n'obligerait pas les investisseurs à améliorer les ressources. L'amendement se limite à dire que ce serait un facteur qui serait considéré dans l'évaluation de ce qui est ou n'est pas un avantage appréciable.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Have I fully understood Mr. Blenkarn's remarks? If the Committee votes for the amendment proposed by Mr. Nystrom, the Minister will not be able to reject an investment application for raw materials, if they are not transformed in Canada.

So, Mr. Chairman, the Minister, or those who will come after him, will have no choice if a province, either by request or promotion, call it whatever you want, can attract foreign investments but that only part of the transformation takes place in the province, and as it happens often today, the final processing takes place in Ontario? Because this province cannot be considered as a foreign country, will now the Minister be obliged to reject this application, considering the fact, according to this amendment, 100 per cent of the processing must be done in Canada?

Le président: Monsieur le ministre.

Mr. Gillespie: Monsieur Clermont, je pourrais vous répondre de la façon suivante. Si un investisseur étranger nous faisait une proposition pour exploiter le minerai de fer, ou pour développer une région à des fins d'exploitation minière, et que cet individu se limiterait à extraire le fer du sol et à l'expédier, et qu'il pourrait également nous démontrer qu'il n'y a pas d'installation pour la transformation de ce fer et qu'il ne serait pas rentable du point de vue économique, à cause du volume de sa production, de